

Les Res Orientales ont eu le privilège d'accueillir l'*editio princeps* des documents qu'on désigne aujourd'hui sous le terme « Archive du Tabarestān ». Ce premier déchiffrement qu'on doit à Philippe GIGNOUX a trait aux documents Tab. 1-8, 10, 12, 14, 21, 22, 26 et 28 (ResOr XXI, p. 29-96), Tab. 11, 13, 15-20, 23 et 27 (ResOr XXII, p. 29-71) et Tab. 24 et 25 dans le présent volume (p. 171-184). Pour les documents Tab. 9 et 29, l'autorisation de publication n'a pu être obtenue. Cette « Archive du Tabarestān » a dû comporter aussi d'autres documents que leurs propriétaires respectifs n'ont pas encore porté à l'attention du monde académique. Grâce aux études déjà consacrées à cette archive, ou qui le seront sous peu, ces documents, lorsqu'ils apparaîtront, pourraient facilement être identifiés comme faisant partie de cette même archive. L'« Archive du Tabarestān » est la première archive de nature juridique qui nous soit parvenue. Bien que de date post-sassanide, cette archive perpétue de toute évidence la tradition juridique sassanide pour laquelle la seule source jusqu'à présent était le <Madayān ṭ hazār dādestān « <Le Recueil des> Mille Jugements » rédigé en moyen-perse et datant de la fin de l'époque sassanide.

Dès la publication du premier lot (ResOr XXI, p. 29-96), la cohérence de certaines séries de documents avait été mise en évidence, et en particulier celle des documents 'doubles' (ResOr XXI, p. 97-108). Si tous les documents appartiennent au domaine de la juridiction, la série des documents 'doubles' représente un cas particulier. En effet, ils sont en étroite relation avec les étapes successives dans la procédure juridique : la préparation du procès, l'investigation préliminaire, les différentes sessions du procès, la préparation de la session finale du procès et enfin, le compte rendu de la session finale.

Dès leur publication, ces documents 'doubles' (Tab. 1-8, 10) ont fortement interpellé Maria MACUCH qui a consacré de nombreuses études à la juridiction sassanide consignée dans les « Mille Jugements ». En présence, pour la première fois, de documents concrets et tangibles, leur confrontation avec ce que transmet « Mille Jugements » à propos de la jurisprudence était un réel défi que l'auteur a relevé avec succès. Sa contribution s'appuie sur une nouvelle édition des documents 'doubles' par Dieter WEBER. Malgré des problèmes de lecture qui persistent à cause de l'écriture extrêmement cursive du moyen-perse de ces documents et la présence de termes non-attestés jusqu'à présent, ces nouvelles lectures représentent une avancée considérable pour la compréhension de ces textes. Pour y parvenir, deux voies parallèles ont été empruntées : l'une consiste dans la comparaison systématique de la paléographie, une procédure que Dieter Weber met systématiquement en œuvre dans ses publications. L'autre voie passe par l'examen de la cohérence du contenu. Ainsi pour le déchiffrement de termes propres à la procédure juridique il fallait forcément confronter les différentes lectures possibles à celle qui prend un sens précis dans le cadre de la jurisprudence ; seule une collaboration assidue entre un philologue-paléographe et un spécialiste du droit sassanide était susceptible d'aboutir à un résultat satisfaisant ce dont rendent compte les articles de Maria Macuch et Dieter Weber consacrés aux documents 'doubles'. Nous osons espérer que cette collaboration se poursuivra pour les autres documents de cette archive et aboutira à la publication dans un prochain volume des Res Orientales de nouvelles lectures et de commentaires sur leur contenu.

Dans ce même volume, Dieter WEBER a aussi fourni une nouvelle édition des textes Tab. 12 et 26. Le document Tab. 12 pourrait bien être le plus ancien de l'archive puisqu'il porte la date de 71 P.Y. (722/723 de notre ère). Il rapporte les mesures qui sont prises dans un cas de sécheresse, alors que Tab. 26 rend compte d'un agrément de crédit.

Dans l'*editio princeps* les documents avaient été numérotés d'après la date lue sur chaque document. Bien que parfois une nouvelle lecture ait légèrement modifié cet ordre chronologique, la numérotation a été maintenue dans la deuxième édition. Dans les volumes précédents, les photographies des documents, en noir/blanc, avaient été reproduites selon l'espace disponible par rapport à la mise en page. Les documents du premier lot avaient aussi été reproduits en couleur à l'échelle de 0,3:1 (ResOr XXI, p. 97-108). Dans le présent volume, nous avons opté pour une reproduction en couleur des documents tous à la même échelle —0,4:1— ce qui permet de mieux se rendre compte des différences dans les dimensions. On a choisi la graphie 'Tabarestān' dans l'ensemble du volume bien qu'auparavant on avait opté pour la forme 'Tabaristān' peut-être mieux adaptée à la langue française.

Le premier volet de ce volume comporte trois contributions de natures différentes. Carlo CERETI et Zohre BASSIRI font connaître des bulles sassanides inédites qui proviennent de fouilles iraniennes et sont conservées au Musée National d'Iran à Téhéran. Outre le caractère inédit de ces bulles, cet article apporte deux nouvelles informations à propos de l'administration territoriale : 1) le Sanctuaire d'Ādur-Gušnasp (*kadag ī Ādur ī Gušnaspān* « maison du Feu de Gušnasp ») a un statut administratif autonome et comporte, tout comme les autres provinces, des cantons dans lesquels sont installées des administrations de *mowūh* ; 2) l'administration provinciale du *handarzed* jusqu'à présent uniquement connue pour la province d'Ardašīr-xarrah, est désormais aussi attestée pour la province de Staxr. La documentation photographique fournie par les auteurs n'a pas permis d'illustrer toutes les empreintes (p. 24-26).

Le deuxième article prend comme point de départ le premier catalogue de sceaux sassanides rédigé vers la fin du XIX^e siècle par Horn et Steindorff dont une relecture est proposée en annexe. La consultation de ce catalogue, ainsi que de ceux, bien plus récents,

d'autres collections publiques et privées, a mené à une réflexion sur le type de catalogue de sceaux sassanides qu'on devrait envisager à l'avenir. Avant d'y parvenir de nombreuses études doivent encore être menées sur des aspects matériels divers des sceaux, leur fabrication et leur utilisation. Récemment, Pierfrancesco Callieri a consacré une étude innovante à l'aspect technico-stylistique de la gravure des sceaux sassanides. Dans le présent article a été évoqué le processus qui se déroule entre le dégrossissement du sceau et le stade final de la gravure du motif et de l'inscription par les lapicides.

Ursula WEBER consacre un nouveau commentaire à l'inscription moyen-perse d'Abnūn qui fait part du vœu d'ériger un autel du feu en honneur du roi Šābuhr I^{er} si celui-ci sort victorieux de la guerre en cours avec les Romains. La seule victoire de Šābuhr I^{er} évoquée par les sources textuelles sassanides est celle de Mišīk qui a lieu en l'an 244, alors que celle qui est à l'origine de la fondation de cet autel du feu date de l'année 3 du règne de Šābuhr I^{er}, ou, comme le suggère l'auteur, de la 3^{ème} année de corégence d'Ar-dašīr I^{er} et Šābuhr I^{er} qui serait à placer en 241/242.

Il me reste l'agréable obligation de remercier tous ceux qui ont aidé à réaliser ce volume. Ma gratitude va d'abord aux auteurs — Zohre BASSIRI, Carlo CERETI, Philippe GIGNOUX, Maria MACUCH, Dieter WEBER et Ursula WEBER — qui ont bien voulu me confier leurs manuscrits. Ma reconnaissance va aussi aux divers collectionneurs et institutions qui ont mis leurs précieux objets à la disposition de la recherche et en ont permis la publication, ainsi qu'aux collègues qui d'une façon ou d'une autre ont contribué à améliorer le contenu de certains articles : Jens KRÖGER, Bruno OVERLAET, Raphael VAN LAERE. Je suis aussi redevable à l'UMR 7528 « Mondes iranien et indien » pour son soutien logistique et en particulier à plusieurs de ses membres : Christelle JULLIEN, secrétaire de la rédaction des Res Orientales, pour ses relectures du manuscrit, et Emmanuel GIRAUDET, pour ses conseils toujours prodigués avec patience et la réalisation de l'illustration qui orne la couverture du présent volume.

Rika GYSELEN